

## vente d un bien acquis par donnation

Par poupinette, le 28/05/2013 à 19:11

Bonjour,

Après le décès de mon mari j'ai fais donation à ma fille de ma maison en nue propriété , j'ai gardé l'usufruit.

Aujourd'hui si je lui donne mon accord celle ci désire mettre en vente la maison.

Que deviendront alors mes droits sur les bénéfices de cette vente?

Si celle ci décide de racheter un appartement est elle dans l'obligation de m'en laisser l'usufruit ?

je vous remercie par avance des renseignements que vous pourrez me fournir.